



Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2021
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
 - 6.1 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.2 Désignation de signataires – Banque Nationale du Canada
 - 6.3 Octroi d'un contrat – Services de consultations juridiques
 - 6.4 Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance publique du Comité de démolition du 1^{er} octobre 2021
 - 7.2 Avis de motion – Règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité
 - 7.3 Adoption – Projet de règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité
 - 7.4 Nomination de membres – Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.5 Nomination de membres – Comité de démolition
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
 - 8.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
 - 8.3 Autorisation – Vente de biens municipaux
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} octobre 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1277-2021 du 29 septembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 8 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2021
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
 - 6.1 Dépôt des états comparatifs
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter



No de résolution
ou annotation

- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2021-10-166

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-167

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 septembre 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-10-168

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;



No de résolution
ou annotation

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 1^{er} octobre 2021 au montant de 53 328,59 \$ dont :

- 15 597,84 \$ sont des comptes payés;
- 37 730,75 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre pour les années 2020 et 2021.
- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2021;

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**



No de résolution
ou annotation

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**


2021-10-169


13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 12, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 19 novembre 2021 au montant de _____ \$
dont :

- _____ sont des comptes payés;
 _ \$
- _____ sont des comptes à payer.
 _ \$

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce _____
Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME _____ à titre de _____, et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de _____;

DÉSIGNE cette même personne comme substitut du Maire pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement de se présenter aux réunions de l'Agglomération Sainte-Marguerite—Estérel et de la MRC des Pays-d'en-Haut.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES – BANQUE NATIONALE DU CANADA

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner de nouveaux représentants autorisés, ou signataires, pour les différents comptes bancaires de la Ville d'Estérel détenus auprès de la Banque Nationale du Canada;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Monsieur Frank Pappas, Maire, _____, **conseiller(ère)**, Monsieur Luc Lafontaine, directeur général et Madame Nadine Bonneau, trésorière, pour signer conjointement à raison d'un élu et d'un officier municipal, tous les chèques, effets de commerce ou autre effets bancaires à être tirés sur les comptes bancaires de la Ville détenus au sein de la Banque Nationale du Canada;

AUTORISE le directeur général de la Ville à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE CONSULTATIONS
JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT l'offre de services de Municonseil avocats pour des services juridiques de consultations verbales en droit municipal, au montant de 1 000 \$, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, datée du 30 septembre 2021;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

OCTROIE à la firme Municonseil avocats un contrat pour des services juridiques de consultations verbales en droit municipal, au montant de 1 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, C. A-2.1)

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) prévoit qu'un membre de la direction d'un organisme public peut être désigné comme personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, comme personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

AUTORISE le Maire, Monsieur Frank Pappas, à signer tout document visant à officialiser la présente décision et à en informer la Commission d'accès à l'information du Québec.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ
DE DÉMOLITION DU 1ER OCTOBRE 2021**

En vertu du règlement de démolition numéro 2018-665, le procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 1^{er} octobre 2021 est déposé au livre des délibérations.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-501 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ

Avis de motion est donné par _____ à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro 2021-709 amendant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-501 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LA COMPOSITION DU COMITÉ

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville d'Estérel juge opportun de modifier le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en expliquant qu'en adoptant le présent règlement, la Ville souhaite réduire le nombre de membres nécessaires à la composition du Comité, passant de huit (8) à cinq (5) membres;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au projet de règlement au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) dès l'ouverture de la séance tenante, conformément aux articles 319 et 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le _____.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

POUR ADOPTION LE 19 NOVEMBRE 2021 (PROJET)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Projet de règlement numéro 2021-709 modifiant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité

ATTENDU que le Conseil de la Ville d'Estérel juge opportun de modifier le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné séance tenante;

ATTENDU que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en expliquant qu'en adoptant le présent règlement, la Ville souhaite réduire le nombre de membres nécessaires à la composition du Comité, passant de huit (8) à cinq (5) membres;

ATTENDU que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au projet de règlement au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) dès l'ouverture de la séance tenante, conformément aux articles 319 et 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des Conseillers que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2021-709 amendant le règlement numéro 2006-501 constituant le Comité consultatif d'urbanisme afin de modifier la composition du comité comme suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 L'article 2.2 portant sur la composition du comité, est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« Le comité est composé de cinq (5) membres dont au moins un (1) sera membre du Conseil. »

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Frank Pappas
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Procédure d'entrée en vigueur	
Avis de motion	19 novembre 2021
Adoption du projet de règlement	19 novembre 2021
Adoption du règlement	À déterminer
Avis public de promulgation	À déterminer

PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME _____ à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans se terminant à la levée de la séance ordinaire du mois de novembre 2023;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans se terminant à la levée de la séance ordinaire du mois de novembre 2023 :

- _____;
- _____;
- _____;
- _____.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT la formation d'un nouveau Conseil à la suite de l'élection générale du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de démolition;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME _____ à titre de président(e) du Comité de démolition pour une période de treize (13) mois se terminant à la levée de la séance du mois de décembre 2022;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période de treize (13) mois se terminant à la levée de la séance du mois de décembre 2022 :

- _____;
- _____.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles en son nom;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

**Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier**



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles en son nom;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents pneus nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville consente à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat;

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 (3 ans);

QUE la Ville s'engage à confirmer, dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin par le biais de la plateforme LAC du CAG ;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville reconnaisse que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, des frais de gestion établis à 1 % (0,6% versé au CAG et 0,4% à l'UMQ) qui seront inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville reconnaisse, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

AUTORISATION – VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel possède un camion Peterbilt 340, année 2007 et un camion Ford 550, année 2007, dont elle ne sert plus à la suite de l'achat d'un camion neuf;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire se départir de ces deux camions et de leurs équipements par leur mise en vente par le biais d'un avis public;

CONSIDÉRANT que la valeur de mise à prix du camion Peterbilt 340 et ses équipements est fixée à 55 000 \$ et celle du camion Ford 550 et ses équipements est fixée à 10 000 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à la vente du camion Peterbilt 340, année 2007 et du camion Ford 550, année 2007, ainsi que de leurs équipements, par avis public, selon la meilleure offre qui aura été déposée pour chacun;

AUTORISE le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents requis pour la réalisation de ces ventes.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUCUN SUJET À TRAITER**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **CORRESPONDANCE**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



PROJET DE RÉSOLUTION

PROJET DE RÉSOLUTION pour la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue par téléconférence, le vendredi 19 novembre 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce _____

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier